

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 1^{ER} JUIN 2021 -

DÉCISION N° 21 - 05 - 037

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 25 février 2021 s'est réuni le mardi 1^{er} juin 2021 à partir de 14 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)

Excusés :

- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Décision 9 : La convention de partenariat entre le SDIS et le service de traducteurs d'urgence.

Ce projet permettrait la mise à disposition de traducteurs en cas d'appels de personnes étrangères au CTA-CODIS. Cette prestation a pour but d'assurer une meilleure compréhension des demandes et ainsi optimiser le traitement de l'alerte donnée par des personnes ne maîtrisant peu ou pas la langue française.

Ce même service pourra être déployé sur intervention en cas de besoin.

Disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, cette prestation d'interprétariat téléphonique sera facturée comme suit :

- Forfait de 15 min : 28 euros
- Tranche de 5 min supplémentaires : 9 euros.

Elle pourrait être conclue à compter du 1^{er} juillet 2021 et ce, pour une durée de trois ans.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau approuve le projet de convention de partenariat entre le SDIS et le service de traducteurs d'urgence et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER